

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 mars 2024**

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER,

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

**01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET COMMUNE 36200**

Le budget principal de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la section d'Investissement et de la section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**36200 BUDGET COMMUNE**

ANNEE 2023		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	672 254,81	1 213 737,98	1 885 992,79
Recettes restes à réaliser	B	77 495,00	0,00	77 495,00
Dépenses réalisées	C	1 200 315,09	723 675,60	1 923 990,69
Dépenses restes à réaliser	D	421 920,82	0,00	421 920,82
Solde des réalisations de l'exercice	E=A-C	<b>-528 060,28</b>	<b>490 062,38</b>	<b>- 37 997,90</b>
Résultats antérieurs 2022	F	481 182,99	183 082,01	664 265,00
Résultat clôture 2023	G=E+F	<b>-46 877,29</b>	<b>673 144,39</b>	<b>626 267,10</b>
Restes à réaliser 2023	H=B-D	- 344 425,82	0,00	-344 425,82
Résultat cumulé	I=G-H	<b>-391 303,11</b>	<b>673 144,39</b>	<b>281 841,28</b>

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Agnès BOISSON, 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris part au vote à main levée :

11 voix pour

0 abstention

0 voix contre

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget Commune,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les documents comptables.

- : - : - : - : - : - : - : -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers le 13 mars 2024

Le Maire,



Signature: *Thierry CHAUVIGNY*  
Stamp: MAIRIE DE MONTILLIERS  
M. 8. 1  
Text: Pour l'Ordre l'Adjoint  
Thierry CHAUVIGNY